

La Politique gouvernementale de **prévention** en santé [PGPS]

DES MUNICIPALITÉS AYANT À CŒUR LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DE LEURS COMMUNAUTÉS

Faits saillants d'un sondage
mené en 2021 auprès
d'acteurs municipaux

MISE EN CONTEXTE

Rendue publique en octobre 2016, la Politique gouvernementale de prévention en santé [PGPS] est un projet de société élaboré par le gouvernement du Québec pour améliorer la santé et la qualité de vie des Québécoises et des Québécois. L'orientation 2 de cette Politique vise l'aménagement de communautés et de territoires sains et sécuritaires. Ces milieux de proximité offrent des occasions privilégiées d'agir de manière à favoriser la santé et la qualité de vie, et ce, de façon proactive.

POURQUOI LES MUNICIPALITÉS?

En tant que gouvernements de proximité, les organismes municipaux [municipalités, municipalités régionales de comté et communautés métropolitaines] jouent un rôle fondamental dans le développement des communautés et l'aménagement des territoires. En 2015, les deux tiers [65 %] des décideurs municipaux disaient déjà avoir eu à entreprendre des actions ou à implanter des mesures facilitant l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie par les citoyens de leur municipalité¹. Cette proportion a servi de valeur de référence pour établir l'ambitieuse cible 2 de la PGPS².

MÉTHODOLOGIE

En 2021, le Bureau de coordination et de soutien de la PGPS a confié à l'Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] le mandat d'évaluer l'atteinte des objectifs de la cible 2 par les municipalités du Québec en actualisant les données disponibles. Un sondage de la firme Léger a donc été mené auprès de 566 acteurs municipaux afin de documenter leurs actions et leurs intentions en matière d'environnements favorables à la santé et à la qualité de vie au sein de leurs communautés³. La collecte de données a été réalisée entre le 27 avril et le 10 mai 2021 grâce à un questionnaire Web autoadministré. Puisque le sondage s'est déroulé pendant la pandémie de la COVID-19, les questions ont tenu compte de ce contexte bien particulier. Le présent document fait état des principaux résultats de cette enquête.



Cible 2



Faire en sorte que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

¹ Réf : Étude sur le profil type des publics cibles de Québec en Forme en milieu municipal. Étude réalisée par Léger pour le compte de Québec en Forme, avril 2015.

² Neuf cibles permettent de donner une impulsion à la mise en œuvre de la PGPS et de quantifier les résultats concrets d'ici 2025.

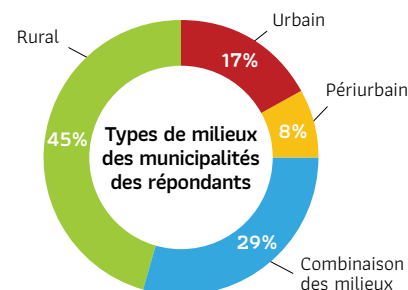
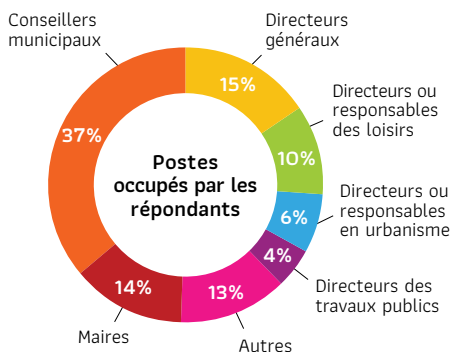
³ Réf : Mesures de santé et qualité de vie des citoyens. Étude réalisée par Léger pour le compte de l'Institut national de santé publique du Québec, mai 2021.

RÉSULTATS

PROFIL DES RÉPONDANTS – 566 ACTEURS MUNICIPAUX

51 % d'élus et 49 % de fonctionnaires municipaux

Provenant de 15 des 18 régions sociosanitaires du Québec



ACTIONS MISES EN PLACE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE



La proportion d'acteurs municipaux ayant adopté des mesures favorisant la santé et la qualité de vie a **augmenté entre 2015 et 2021**, particulièrement durant la pandémie de la COVID-19 où elle a atteint 78 %.



Les principales mesures adoptées **avant et durant** la pandémie concernaient l'activité physique, le soutien aux familles et aux aînés.

Durant les 12 mois précédant la pandémie	Durant la pandémie
Proportion d'acteurs municipaux affirmant avoir entrepris des actions ou mis en place des mesures favorisant la santé et la qualité de vie des citoyens :	
<p>69%</p>	<p>78%</p>
Mesures les plus souvent mises en place par les répondants :	
<ul style="list-style-type: none"> + Pratique régulière d'activités physiques et sportives de loisirs + Soutien aux familles + Soutien aux aînés + Sécurité [ex. : diminution des risques industriels, réduction de la vitesse routière, etc.] 	<ul style="list-style-type: none"> + Pratique régulière d'activités physiques et sportives de loisirs + Soutien aux familles + Soutien aux aînés + Prévention des infections
Actions mises en place identifiées comme étant les plus importantes :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration ou augmentation des infrastructures sportives et de loisirs [y compris les pistes cyclables] 2. Politiques sociales [ex. : distribution de denrées alimentaires, logements sociaux, etc.] 3. Amélioration des parcs et des espaces verts 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adaptation des services, dont les services de loisirs, aux nouvelles mesures liées à la pandémie 2. Application des mesures sanitaires mises en place par la santé publique 3. Politiques sociales [ex. : distribution de denrées alimentaires, logements sociaux, etc.]

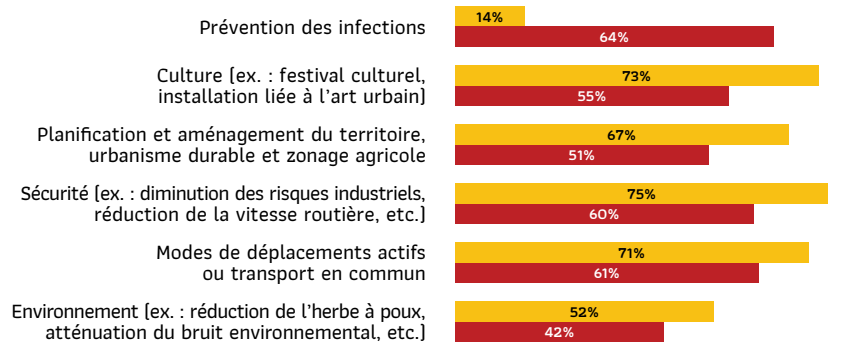


L'arrivée de la pandémie a entraîné l'augmentation d'actions liées aux **mesures sanitaires** et à la **prévention des infections**.



Les mesures les plus susceptibles d'être poursuivies ou renforcées par les élus portent sur l'activité physique, le soutien aux aînés et aux familles, **ce qui correspond aussi aux trois principales mesures** mises en place avant et durant la pandémie.

Principales différences en matière d'actions ou de mesures mises en place avant et durant la pandémie :



Légende

- % d'acteurs municipaux affirmant avoir entrepris des actions ou mis en place des mesures liées à ces thématiques durant les 12 mois précédant la pandémie.
- % d'acteurs municipaux affirmant avoir entrepris des actions ou mis en place des mesures liées à ces thématiques durant la pandémie.

FUTURES MESURES FAVORISANT LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS

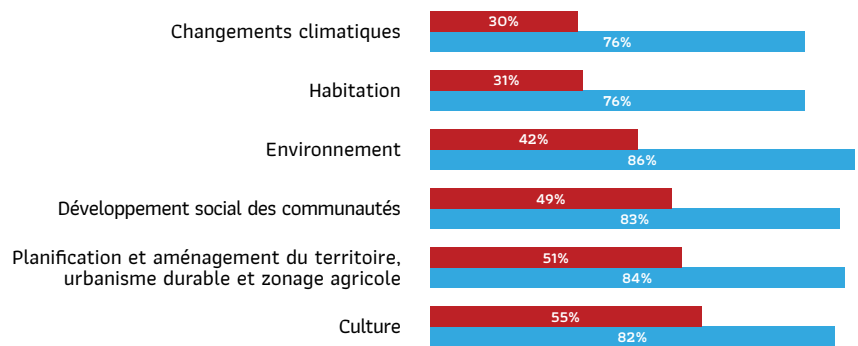
Actions ou mesures ayant les **plus grandes probabilités** d'être poursuivies ou renforcées par les **élus [maires et conseillers municipaux]⁴** :

- + Pratique régulière d'activités physiques et sportives de loisirs
- + Soutien aux aînés
- + Soutien aux familles
- + Environnement
- + Sécurité
- + Planification et aménagement du territoire, urbanisme durable et zonage agricole
- + Développement social des communautés

Actions ou mesures ayant les **plus faibles probabilités** d'être poursuivies ou renforcées par les **élus [maires et conseillers municipaux]⁴** :

- Prévention de l'utilisation de substances psychoactives ou consommation d'alcool
- Lutte contre le tabagisme

Principales différences entre les actions ou les mesures mise en place durant la pandémie par les acteurs municipaux et les intentions futures des élus :



Légende

- % d'acteurs municipaux affirmant avoir entrepris des actions ou mis en place des mesures liées à ces thématiques durant la pandémie.
- % d'élus [maires et conseillers municipaux]⁴ affirmant qu'il est très probable ou assez probable que ces actions soient poursuivies ou renforcées.

⁴ Seuls les élus (maires et conseillers municipaux) ont été invités à se prononcer sur la probabilité qu'ils décident de poursuivre ou de renforcer certaines actions ou mesures s'ils étaient réélus pour un prochain mandat.

BESOINS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE CONNAISSANCES

Les acteurs municipaux se montrent particulièrement intéressés à **connaître davantage les actions pouvant être mises en place** afin d'agir sur ces thématiques :



Environnement



Soutien aux aînés



Soutien aux familles



Sécurité



Pratique régulière d'activités physiques et sportives de loisirs



Changements climatiques



Développement social des communautés



Aménagement du territoire, urbanisme durable et zonage agricole



Moins populaires avant et durant la pandémie, les mesures liées à **l'environnement et aux changements climatiques** gagnent en importance dans les intentions des répondants.



Les **ressources financières** figurent parmi les **plus grands besoins, obstacles ou conditions essentielles** à l'implantation de mesures favorisant la santé et la qualité de vie dans un contexte post-pandémie.

PRIORITÉS DANS UN CONTEXTE DE RÉTABLISSEMENT POST-PANDÉMIE

Plus grands **besoins** des municipalités :

- **Amélioration des infrastructures sportives et de loisirs**
« Investissements dans les infrastructures : pistes cyclables, parcs, projets nature [sentiers], marina. »
- **Reprise de la vie sociale et des rassemblements**
« Fraterniser et se rapprocher. »

Conditions favorisant la mise en place de mesures pour un environnement résilient et favorable à la santé et à la qualité de vie :

- Disponibilité des ressources financières
- Collaboration entre les divers acteurs du milieu
- Mobilisation citoyenne et implication de la communauté

Plus **grands obstacles** pour entreprendre des actions ou pour mettre en place des mesures :

- **Manque de budget et de ressources financières**
« L'argent est le nerf de la guerre. Nous avons beaucoup d'idées, mais peu de moyens. »
- **Manque de ressources en général**
« Manque de ressources humaines et financières. Les ressources humaines actuelles supportant les actions sont fatiguées. »

Les organismes communautaires sont les partenaires avec lesquels les acteurs municipaux ont les relations les plus fréquentes en ce qui a trait aux mesures favorisant la santé et la qualité de vie des citoyens.